



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal tenue jeudi le 4 juillet 2019, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

**Le maire :** Monsieur Donald Perron

**Les conseillers (ère) :** Monsieur Réal Émond  
Madame Julie Brisson  
Monsieur Serge Dion  
Monsieur Jean-Paul Giroux  
Madame Marie-Claude Boudreault

**Absent :** Monsieur Réjean Tremblay

**Assiste également à cette séance :** Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :02 heures, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

### L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2019
- 4.0 Gestion financière et administrative
  - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de juin 2019
  - 4.2 Entente entre Madame Stéphanie Michaud et M. Claude Branchaud / lot 3809 188
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 6.0 Loisirs et cultures
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme
  - 7.1 Adoption du règlement numéro 19-03 modifiant le règlement numéro 1998-08 et ses amendements au regard des objets visant à autoriser l'usage d'habitation unifamiliale isolée (Ha) dans la zone 04-P et autoriser l'usage de commerce et service d'hébergement et de restauration (Ce) dans la zone 55-REC, 21-CH, 32-AF, 37-AF et 19-R.
  - 7.2 Demande de dérogation mineure / 738, route 138
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
- 9.0 Correspondances
- 10.0 Affaires nouvelles
  - 10.1 Aide financière / Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive
  - 10.2 Lettre Carrière Girard Inc. / Demande de modification de zonage
  - 10.3 Appel d'offres pour immeubles appartenant à la municipalité
  - 10.4 Demande du Domaine du Lac des Cèdres
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Levée de l'assemblée



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION  
19-07-3513**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2019

**CONSIDÉRANT la** tenue d'une séance ordinaire du 13 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION  
19-07-3514**

**PAR CONSÉQUENT,  
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2019.

### DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2019

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 30 juin 2019;

**RÉSOLUTION  
19-07-3515**

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 95 572.82\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles plus une annexe de compte déposé à ce jour au montant de 2 471.48\$ et autorise le paiement des comptes dus;

**QUE** les comptes pour les travaux de la route de contournement et pour le projet de la Rue Principale au montant de 50 263.63\$ soient autorisés et ratifiés.

**QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive CHÈQUE JUIN 2019

16684	APSAM (formation travaux publics)	20.00\$
16685	Atelier Brisson Gagné (pièces pour tracteur)	152.87\$
16686	Brigitte Tremblay (remboursement frais de déplacement pour formation en accueil pour les étudiants)	117.90\$
16687	Carrière Girard (MG 20)	1158.95\$
16688	Centre alternateur démarreur (batterie pour ascenseur)	68.88\$
16689	Coop des 5 Rivières (eau, lait)	19.86\$
16690	Environex (contrôle bactériologique)	256.62\$
16691	Fleuriste Escoumins (fleurs Fête des mères)	114.98\$
16692	Garage Jeaninne Boulianne (lubrifiants)	157.56\$
16693	Imagexpert (location du domaine pour longuerive.ca)	143.72\$
16694	Imprimerie Charlevoix (enveloppes, stylos, règles, rubans)	52.34\$
16695	Produits sanitaire Lépine (chlore, carboy)	1 432.77\$
16696	Louis-Philippe Lepage (peinture, sac de terre, membrane)	533.96\$
16697	MRC de la HCN (quote-part)	29 388.50\$
16698	Pepsico (achat de liqueurs pour les loisirs)	240.97\$
16699	Purolator (cueillette)	146.87\$
16700	Raymond Chabot (honoraires)	2 242.01\$
16701	Annulé	
16702	Rénovations JMBR (bois, vis, écrou)	651.32\$
16703	Info-Comm (adaptateur, sauvegarde en ligne)	180.90\$
16704	Serge Dion (remboursement de fleurs)	154.23\$
16705	Signis (poteaux, panneaux, manchon)	1 351.54\$
16706	Soudure Usinage R.Émond (réparation bucket)	354.13\$
16707	Tenaquip (gants, vaporisateur, sacs déchets, dégraisseur)	813.80\$
	Construction Gérard Murray (retenue)	5 000.00\$
	L.P Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	Macpek (crédit)	(-194.04\$)
	<b>TOTAL</b>	<b>44 321.40\$</b>

### LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES JUIN 2019

2274	Hydro-Québec	136.91\$
2275	Hydro-Québec	157.59\$
2276	Hydro-Québec	1 302.26\$
2277	Hydro-Québec	1 374.59\$
2278	Hydro-Québec	1 129.41\$
2279	Vidéotron	55.60\$
2280	Vidéotron	26.92\$
2281	Vidéotron	216.86\$
2282	Bell Canada	88.29\$
2283	Bell Canada	13.74\$
2284	Hydro-Québec	169.86\$
2285	Hydro-Québec	127.49\$
2286	Hydro-Québec	329.66\$
2287	Hydro-Québec	41.70\$
2288	Vidéotron	371.59\$
2289	Bell Canada	192.65\$
2290	Hydro-Québec	1 530.19\$
2291	Hydro-Québec	906.56\$
2292	Télus Québec	237.41\$
16623	Annulé	
16624	Poste Canada (bulletin d'information)	98.72\$
16625	Gilles Lavoie (déplacement semaine du 27 au 30 mai)	735.54\$
16626	Caroline Hovington (déplacement Prix artisan 2019)	133.50\$



N° de résolution  
ou annotation

### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

16627	Chantale Otis (rencontre consultant, immatriculation)	34.05\$
16628	Sylvain Barriault (remboursement achat Festivent 2018)	348.59\$
16629	Chantale Otis (reer direction général)	941.40\$
16630	Brigitte Lavoie (dépôt caisse)	28.80\$
16631	Denise Michaud (déplacement formation tourisme côte-nord)	346.00\$
16632	Gilles Lavoie (déplacement semaine du 3 au 6 juin)	751.54\$
16670	Association du diabète (contribution)	50.00\$
16671	Fabrique St-Paul (étude environnementale)	2 967.67\$
16672	Chantale Otis (déplacement congrès Admq )	283.36\$
16673	Gilles Lavoie (déplacement semaine du 10 au 13 juin)	751.54\$
16674	Corp.Touristique Socio-Économique (remboursement contribution fête Nationale)	200.00\$
16675	Service des Incendies de Forestville (détecteur de fumée)	30.00\$
16676	Inscription congrès FQM	2 052.31\$
16677	Petite caisse maison des arts et du Terroir	200.00\$
16678	Ariane Gagnon Chouinard (remboursement formation marais salée)	8.90\$
16679	Gilles Lavoie (déplacement semaine du 17 au 20 juin)	751.54\$
16680	Serge Dion (remboursement pour achat de fleurs pour la municipalité)	454.25\$
	Dépôt jeudi le 6 juin (paies)	7 249.72\$
	Dépôt jeudi le 13 juin (paies)	7 260.37\$
	Dépôt jeudi le 20 juin (paies)	7 962.29\$
	Dépôt jeudi le 27 juin (paies)	11 673.53\$
	<b>TOTAL</b>	<b>53 722.90\$</b>

### COMPTES À PAYER PROJET RUE PRINCIPALE / ROUTE DE CONTOURNEMENT-DEVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Construction SRV	18099 (Niveleuse Lac des Cèdres) Projet rue Principale	2 276.51\$
Atelier soudure et Usinage R. Emond	16784 (archéologie pour projet rue Principale)	402.69\$
SNC Lavalin	1433920 (surveillance projet rue Principale)	46 425.48\$
	<b>TOTAL</b>	<b>49 104.48\$</b>

	<b>PROJET RUE PRINCIPALE</b>	
1047	Carrière Girard Inc. (MG20 pour les fouilles archéologiques)	1158.95\$
	<b>TOTAL</b>	<b>1158.95\$</b>

### ENTENTE ENTRE MADAME STEPHANIE MICHAUD ET M. CLAUDE BRANCHAUD

#### IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil autorise la vente du terrain au coût de 1.60\$ du mètre carré portant le numéro de cadastre 3 809 188 adjacent aux propriétés de madame Stéphanie Michaud et monsieur Claude



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive**  
Branchaud, le tout selon conformément à la répartition de partage  
transmis à la municipalité par les deux propriétaires concernés;

**QUE** les frais pour l'arpentage et le notaire soient à la charge des  
acquéreurs;

**QUE** le Conseil autorise la vente de la partie du terrain situé entre le  
fleuve et la propriété de madame Michaud, cadastre 3 808 129, aux  
mêmes conditions;

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous  
les documents requis.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-03 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1998-08 ET SES  
AMENDEMENTS EN REGARD DES OBJETS AFIN  
D'AUTORISER L'USAGE D'HABITATION UNIFAMILIALE  
ISOLÉE (HA) DANS LA ZONE 04-P, AUTORISER L'USAGE DE  
COMMERCE ET SERVICE D'HÉBERGEMENT ET DE  
RESTAURATION (CE) DANS LA ZONE 55-REC, 21-CH, 32-AF,  
37-AF ET 19-R**

**RÉSOLUTION  
19-07-3516**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil adopte le règlement numéro 19-03 modifiant le  
règlement de zonage numéro 1998-08 et ses amendements afin :

1. Autoriser l'usage d'habitation unifamiliale isolée (Ha) dans la  
zone 04-P ;
2. Autoriser l'usage de commerce et service d'hébergement et de  
restauration (Ce) dans la zone 55-REC, 21-CH, 32 AF, 37-AF et  
19-R.

**\*\*\*\* Dépôt de la correspondance du mois de juin**

**AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION TOURISTIQUE ET  
SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LONGUE-RIVE Inc.**

**RÉSOLUTION  
19-07-3517**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie Claude Boudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement d'une aide financière au  
montant de 6000\$ à la Corporation touristique et socio-économique  
de Longue-Rive Inc. pour la saison estivale 2019.

**LETRE CARRIÈRE GIRARD & 9267-9505 Québec Inc. /  
DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu copie d'une déclaration  
déposée auprès du ministère de l'Environnement suivant l'article 9  
du *Règlement sur les carrières et sablières* en prévision de



N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
19-07-3518**

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive**  
l'exploitation d'une sablière sur les lots 3 808 252 et 3 809 307 du  
cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de zonage n° 98-08* en vigueur  
n'autorise pas un tel usage sur le lot, lequel fait partie de la zone 11-  
AF selon le plan de zonage de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a informé le déclarant et le  
propriétaire qu'un tel usage n'était pas autorisé sur ce lot;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande a été formulée auprès de la  
Municipalité en vue que soit modifié le *Règlement de zonage* pour  
permettre l'usage projeté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aire d'alimentation du puits municipal (P-3)  
se situe en partie sur le lot visé par la déclaration;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur le prélèvement des eaux et  
leur protection* prévoit une interdiction d'exploiter une sablière dans  
l'aire d'alimentation d'un puits de catégorie 1 à compter du 1<sup>er</sup> avril  
2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal n'est pas fermé à  
permettre l'exploitation d'une sablière sur les lots visés, mais  
souhaite, pour être en mesure de prendre une décision éclairée,  
obtenir plus d'informations quant aux activités extractives projetées  
et être rassuré quant à l'absence de risque susceptible d'affecter la  
quantité et la qualité de l'eau du puits municipal ainsi que sur les  
prélèvements d'eau par les autres usagers du secteur.

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie Claude Boudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal, avant de statuer sur la demande de  
modification du *Règlement de zonage* pour permettre l'exploitation  
d'une sablière sur les lots 3 808 252 et 3 809 307 du cadastre du  
Québec, demande au requérant de produire les documents  
suivants :

- 1) Un plan des lieux à l'échelle, dans un rayon de 600 m des limites  
des lots 3 808 252 et 3 809 307, indiquant, le cas échéant,  
l'emplacement:
  - a) des bâtiments, des constructions, des ouvrages, des équipements  
et des différentes aires de la sablière ainsi que des voies d'accès  
privées;
  - b) des voies publiques;
  - c) des lieux de tout genre et leur type, notamment les habitations et les  
établissements publics;
  - d) des installations de prélèvement d'eau à des fins de consommation  
humaine et des aires de protection immédiate, intermédiaires et  
éloignées (aire d'alimentation) de ces installations délimitées  
conformément au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur  
protection*;
  - e) des installations de prélèvement d'eau à des fins autres que pour la  
consommation humaine (ex. : à des fins agricoles, commerciales ou  
autres);
- 2) Une description des activités extractives projetées et leur  
localisation comprenant notamment :



N° de résolution  
ou annotation

- Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive**
- la nature et les modalités de réalisation de l'activité;
- b) la nature des substances minérales de surface à extraire;
  - c) la superficie totale de la sablière;
  - d) les épaisseurs moyenne et maximale des substances minérales de surface à extraire;
  - e) les quantités maximales de substances minérales de surface à extraire et à traiter annuellement, exprimées en mètres cubes et en tonnes métriques;
  - f) la profondeur maximale de la sablière;
  - g) le niveau des eaux souterraines de la sablière ou, si aucune exploitation dans la nappe phréatique n'est visée, une estimation de ce niveau;
  - h) une vue en coupe illustrant la topographie du terrain et les substances minérales de surface à extraire;
  - i) une description des procédés, des intrants, des équipements, des installations et des ouvrages qui seront utilisés en précisant notamment si les substances minérales de surface non consolidées extraites seront lavées dans la sablière ;
  - j) l'année de la cessation définitive de l'exploitation des substances minérales de surface dans la sablière et, lorsque les activités de réaménagement et de restauration seront complétées, l'année de la fermeture de la sablière;
  - k) le cas échéant, la localisation des points de rejet dans l'environnement des eaux issues de la sablière;
- 3) Une étude hydrogéologique attestée par un ingénieur ou un géologue établissant :
- a) l'absence de risque de l'exploitation sur la quantité et la qualité de des eaux du puits municipal (P-3) ou, en présence de risque, les conditions d'exploitation de la sablière permettant d'assurer l'absence de risque;
  - b) l'absence d'incidence sur les prélèvements d'eau des installations de prélèvement des usagers du secteur, incluant non limitativement de la pisciculture exploitée sur le lot 5 271932 ou, en présence de risque, les conditions d'exploitation de la sablière permettant d'assurer l'absence de risque;
  - c) les mesures préventives et de suivi dont la mise en place est recommandée pour s'assurer du respect desdites conditions d'exploitation.

**QUE** le requérant soit informé que le conseil se réserve le droit de requérir toute autre information utile à sa décision;

**QUE** le requérant soit informé que, dans la mesure où le conseil municipal décidait de permettre l'usage sablière sur les lots 3 808 252 et 3 809 307 du cadastre du Québec, le conseil pourrait procéder en employant à sa discrétion l'un ou l'autre des pouvoirs réglementaires à sa disposition, ce qui inclut notamment et non limitativement un règlement sur les usages conditionnels;

**QU'UNE** fois que le conseil décide, le cas échéant, de réglementer pour permettre cet usage, des délais de plusieurs mois sont à prévoir pour l'adoption de telles mesures réglementaires et l'autorisation de l'usage;



N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
19-07-3519**

**RÉSOLUTION  
19-07-3520**

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive**  
**QUE** l'entrée en vigueur d'un règlement visant à permettre un tel usage est susceptible d'être subordonné à différentes approbations par des tiers, selon les mesures réglementaires qui pourraient être retenues.

#### **DEMANDE DU DOMAINE DU LAC DES CÈDRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise les propriétaires du Domaine du Lac des Cèdres à procéder à l'installation d'une antenne assurant le service internet pour leur commerce sur le terrain de l'ancienne usine Kruger, attendu que ladite autorisation pourra être révoquée par la Municipalité en cas de vente de l'ancienne usine ;

**QUE** la présente autorisation soit d'une durée de cinq ans et consenti sans frais pour cette période, ladite période pourra être renouveler par la municipalité à l'échéance de ce délai ;

**QUE** les propriétaires conviennent avec le coordonnateur des travaux publics de l'endroit à fixer leur installation sur le terrain.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 25, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 33.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 33.

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, Maire

Chantale Otis  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière